

Amiperas: l'Amiperas propose une expérience pilote avec
- des commissions des personnes âgées au niveau communal,
- des "Centres d'Accueil" dans lesquels la section locale de l'Amiperas serait intégrée pour
 . la centralisation des demandes,
 . la distribution des charges à un personnel qualifié,
 . la formation des bénévoles,
 . la facturation globale des actes et services rendus.

4. Observations du groupe de travail.

L'argument humain, le droit et le désir de la personne âgée, malade ou handicapée de vivre décemment dans son milieu d'origine, constitue la préoccupation majeure des usagers. Les associations soulignent le rôle de la famille qui apparaît comme le garant primordial d'un maintien à domicile de qualité, en soutenant l'usager tant du point de vue psycho-social que dans la satisfaction des besoins matériels. En deuxième lieu, les usagers insistent sur la nécessité de disposer d'un environnement adapté (logement/transport/matériel technique...).

On constate que dans les grandes lignes les avis des trois associations se recouvrent, bien que chaque groupe ait une approche spécifique de certaines questions concrètes, approche qui est fonction de la catégorie d'usagers qu'il représente: p.ex.: Autogestion et la LLSP insistent sur les besoins des jeunes (loisirs insuffisants....) alors que l'Amiperas déplore le manque de structures d'aide souples, adaptées aux besoins individuels des personnes du 3e âge.

Les usagers se réfèrent généralement plutôt à leur vécu et à leurs expériences personnelles, qu'à des considérations théoriques ou techniques.

Il reste, que même, si elles défendent le m.à.d. d'abord pour son caractère plus humain, les associations d'usagers sont également unanimes pour exiger une organisation plus poussée et plus coordonnée des services de m.à.d.. Elles insistent sur la nécessité de disposer d'une structure de m.à.d. capable de satisfaire, et les besoins des personnes concernées, et ceux de leur entourage familial, et elles désirent que cette structure soit connue et accessible à tout le monde.

Il est intéressant de noter que les associations n'envisagent que très peu d'obstacles infranchissables à l'organisation d'un service de maintien à domicile, sinon l'absence à l'heure actuelle d'organisateur et d'appui financier.

Un service de m.à.d. de qualité doit pouvoir s'appuyer sur des réformes en matière de législation (logements adaptés - interventions des caisses de maladie au niveau des prestations des services de m.à.d....).

L'information des usagers, de même qu'un travail de motivation sont indispensables.